

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Deposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



24069419

24 AVR. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0767 591 979

Nom

(en entier) : **Aricoma Systems**

(en abrégé) :

Forme légale : **société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Cantersteen 47, 1000 Bruxelles**

Objet de l'acte : Démission et nomination d'administrateurs

Extrait des décisions écrites (unanimes) de l'Actionnaire Unique prises le 17 avril 2024 en application de l'article 5:85 du Code des sociétés et des associations:

L'actionnaire unique de Aricoma Systems SRL, Aricoma a.s., société de droit tchèque, ayant son siège social à Vinohradská 1511/230, Strašnice, 100 00 Prague 10, République Tchèque (numéro d'identification 046 15 671), inscrite au registre du commerce de la cour municipale de Prague sous le numéro B 21176 (l'« Actionnaire Unique »), propriétaire des 100 actions émises par Aricoma Systems SRL (la « Société »), prend par la présente, conformément à l'article 5:85 du Code des sociétés et des associations, les décisions écrites (unanimes) suivantes:

1. Prise de connaissance de la démission de Monsieur Jan Soukup en tant qu'administrateur de la Société

L'Actionnaire Unique prend connaissance de la démission en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 17 avril 2024, de Monsieur Jan Soukup.

Une copie de sa lettre de démission est annexée à ces décisions.

2. Nomination de Monsieur Michael Šíma en tant que nouvel administrateur de la Société

L'Actionnaire Unique nomme en tant que nouvel administrateur de la Société, avec effet immédiat, Monsieur Michael Šíma, citoyen tchèque né le [...] à [...] (République tchèque), résidant à [...], République tchèque, titulaire du passeport émis par la République tchèque numéro [...].

Le mandat est conféré pour une durée expirant le 17 avril 2029 et n'est pas rémunéré.

3. Délégation de pouvoirs

L'Actionnaire Unique délègue à Monsieur Henri Tack, avocat du cabinet Tack Avocats Advocaten Attorneys at Law dont les bureaux sont établis à 1050 Bruxelles, 146 avenue Franklin Roosevelt, le pouvoir de signer et de déposer tous formulaires relatifs aux décisions susvisées auprès du greffe du tribunal de l'entreprise de Bruxelles, section francophone, et d'assurer la publication par extraits de ces décisions aux Annexes au Moniteur belge, d'assurer l'actualisation des données relatives à la Société auprès de la banque-carrefour des entreprises, et, de manière générale, d'accomplir toutes les formalités requises en vertu de la loi.

Pour extrait conforme,

Henri Tack
Mandataire spécial

Document déposé: Décisions écrites (unanimes) de l'Actionnaire Unique prises le 17 avril 2024

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/05/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).